

CONTRAT DE VILLE DU MOULE

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2021 APPEL À PROJETS 2021



Assistance à maîtrise d'ouvrage : Couleurs d'Architecture
Contact : Céline Degoulet - 0590 88 68 70 / 0690 71 31 12

Sommaire

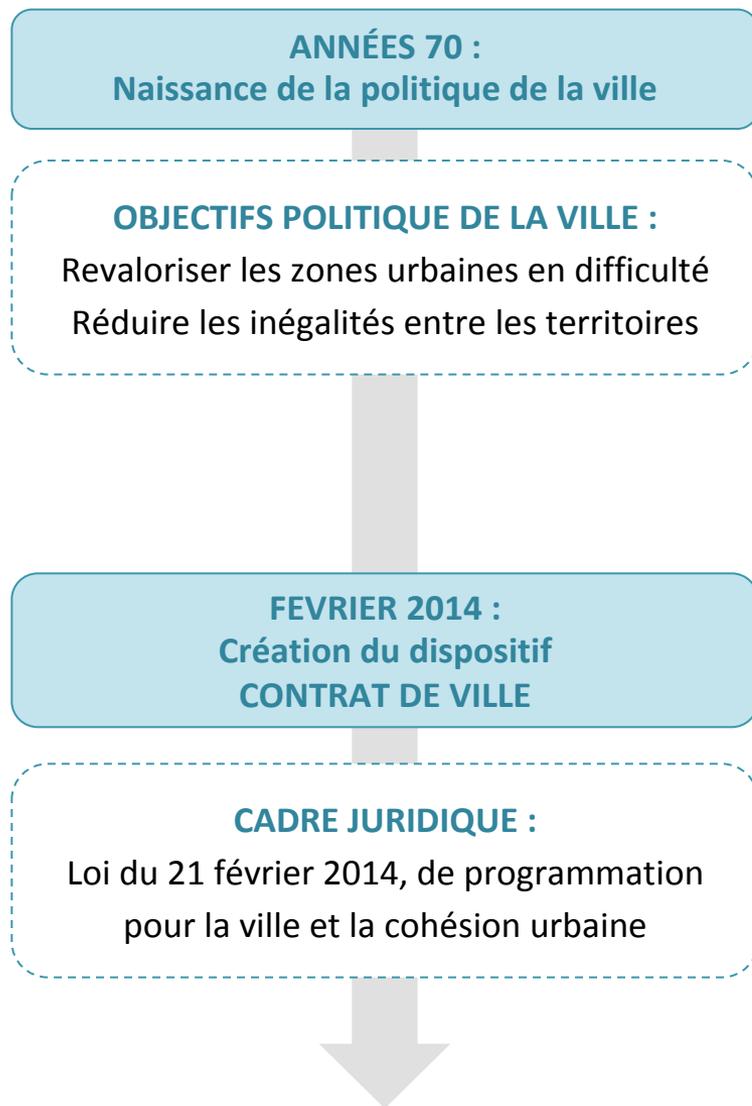
- 1- Le Contrat de ville : un outil de la Politique de la ville
- 2- Les associations au cœur du contrat de ville
- 3- Les actions de l'appel à projet 2021
- 4- La procédure d'appel à projet : comment y répondre ?



1 – Le Contrat de ville : un outil de la politique de la ville



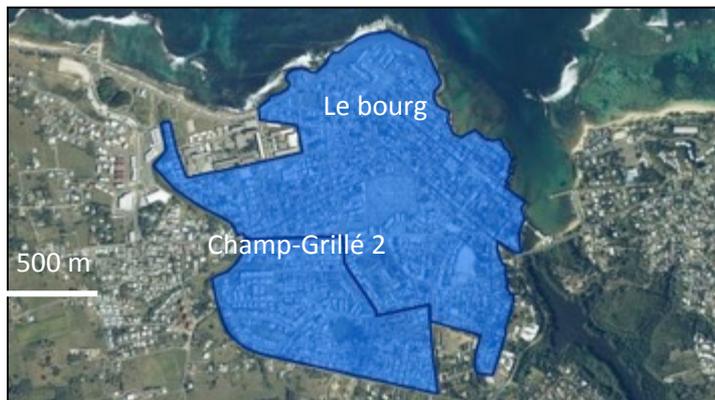
1 – Le Contrat de ville : un outil de la politique de la ville



3 PILIERS D'INTERVENTION (loi 21 février 2014)

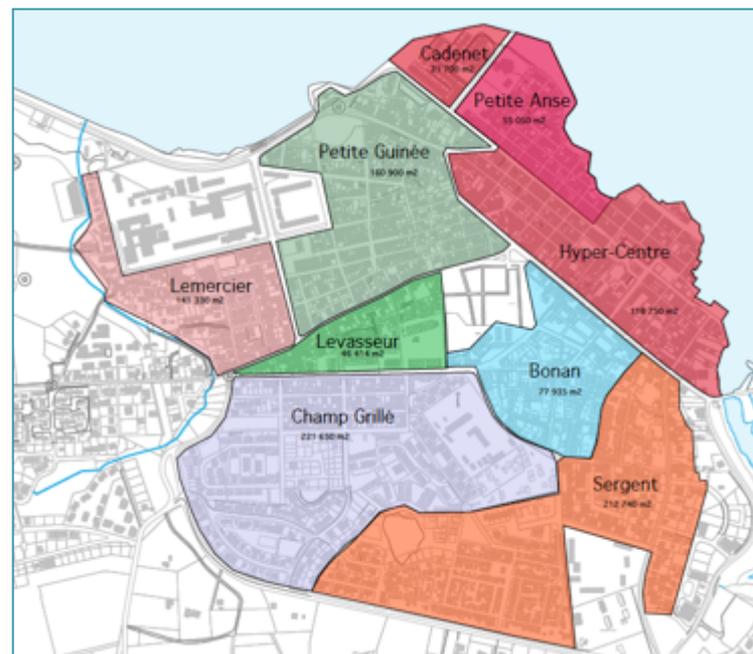


Deux quartiers prioritaires, un centre-ville



Cartographie Couleurs
d'Architecture

Détail des quartiers prioritaires : neuf quartiers



ENJEU POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Améliorer le cadre de vie, renforcer la cohésion sociale et booster l'emploi sur les quartiers prioritaires

ENJEU POUR LA COMMUNE DU MOULE

Affirmer le statut des quartiers prioritaires comme centre urbain de la commune du Moule

ENJEU POUR LE NORD ET LE SUD EST GRANDE-TERRE

Développer l'attractivité de la communauté d'agglomération en confortant le statut du Moule comme centre urbain du Nord et du Sud Est Grande-Terre.

Ville du Moule et ETAT
Elus (Bureau du Conseil Municipal et Conseil Municipal)
Equipes techniques

Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage

**Partenaires co-signataires de la convention cadre (10 juillet 2015) et
nouveaux partenaires signataires le 19 mai 2016**



Ville du Moule et ETAT
Elus (Bureau du Conseil Municipal et Conseil Municipal)
Equipes techniques

Assistance à
Maîtrise d’Ouvrage

Partenaires co-signataires de la convention cadre renforcée 2020 - 2022 (février 2020)





Qu'est-ce que le contrat de ville ?

<https://youtu.be/r9sJy14SHS8>

https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=r9sJy14SHS8

2 – Les associations au cœur du contrat de ville



2 – Les associations au cœur du contrat de ville

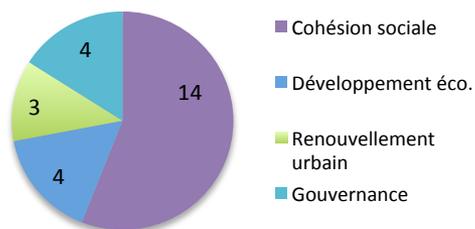
BILAN DES ACTIONS DE LA PROGRAMMATION 2016

En 2016, 25 actions ont été programmées au titre du contrat de ville du Moule :

- 21 actions étaient portées par la commune du Moule
- 4 actions relevaient de l'appel à projet 2016

ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS EN 2016	
4 actions au total sont portées par les associations	
COHESION SOCIALE :	4 actions

Toutes actions confondues



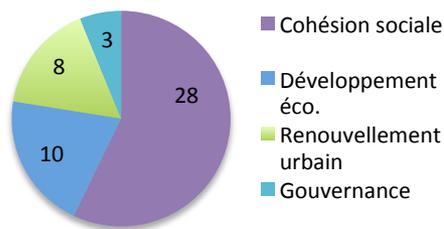
BILAN DES ACTIONS DE LA PROGRAMMATION 2017

En 2017, 49 actions ont été programmées au titre du contrat de ville du Moule :

- 27 actions étaient portées par la commune du Moule
- 22 actions relevaient de l'appel à projet 2017

ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS EN 2017	
22 actions au total sont portées par les associations	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :	2 actions
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN:	0 action
COHESION SOCIALE :	20 actions

Toutes actions confondues par piliers



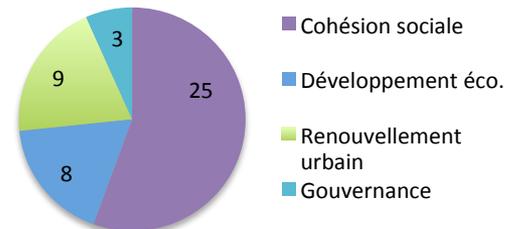
BILAN DES ACTIONS DE LA PROGRAMMATION 2018

En 2018, 45 actions ont été programmées au titre du contrat de ville du Moule :

- 26 actions étaient portées par la commune du Moule
- 19 actions relevaient de l'appel à projet 2018

ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS	
19 actions au total sont portées par les associations	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :	2 actions
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN:	1 actions
COHESION SOCIALE :	16 actions

Toutes actions confondues par piliers



2 – Les associations au cœur du contrat de ville

BILAN DES ACTIONS DE LA PROGRAMMATION 2019

En 2019, 45 actions ont été programmées au titre du contrat de ville du Moule :

- 20 actions étaient portées par la commune du Moule
- 25 actions relevaient de l'appel à projet 2019

ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS	
25 actions au total sont portées par les associations	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :	2 actions
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN:	1 action
COHESION SOCIALE :	22 actions

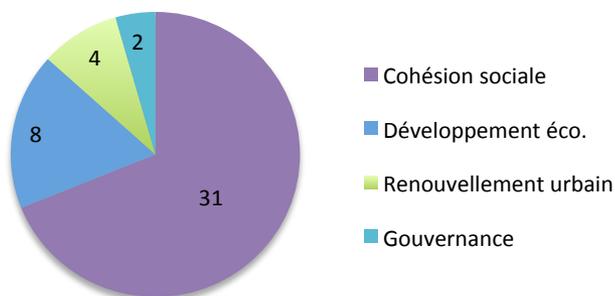
BILAN DES ACTIONS DE LA PROGRAMMATION 2020

En 2020, 13 actions ont été programmées au titre du contrat de ville du Moule :

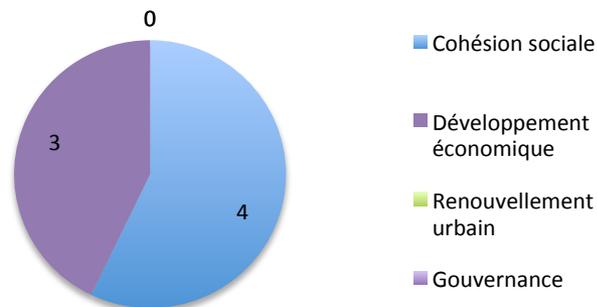
- 6 actions étaient portées par la commune du Moule
- 7 actions relevaient de l'appel à projet 2020

ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS	
7 actions au total sont portées par les associations	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :	3 actions
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN:	0 actions
COHESION SOCIALE :	4 actions

Toutes actions confondues par piliers



Toutes actions confondues par piliers



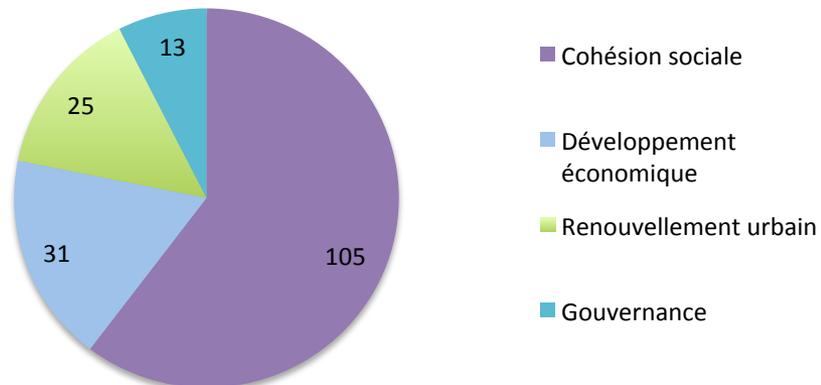
2 – Les associations au cœur du contrat de ville

BILAN DES ACTIONS PROGRAMMATIONS 2016 à 2020

De 2016 à 2020, **174** actions ont été programmées au titre du contrat de ville du Moule :

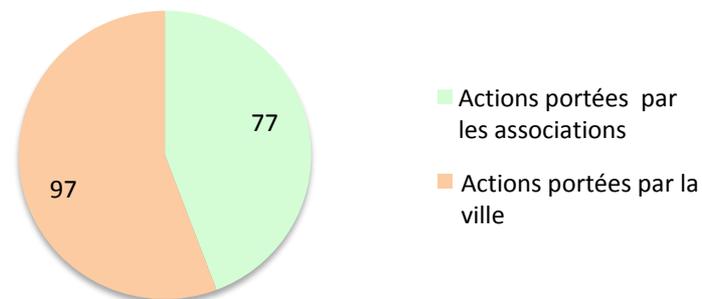
- **97** actions étaient portées par la commune du Moule
- **77** actions relevaient des appels à projet de 2016 à 2020

Toutes actions confondues par piliers Ville et associations de 2016 à 2020



ACTIONS PORTÉES PAR LES ASSOCIATIONS de 2016 à 2020	
77 actions au total sont portées par les associations	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI :	9 actions
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN:	2 actions
COHESION SOCIALE :	64 actions

Total actions portées par les associations et la ville de 2016 à 2020



Par conséquent les « Associations » sont le « pilier » du Contrat de ville.
Elles doivent donc poursuivre leur investissement et faire perdurer les actions portées.

3 – Les actions de l'appel à projet 2021



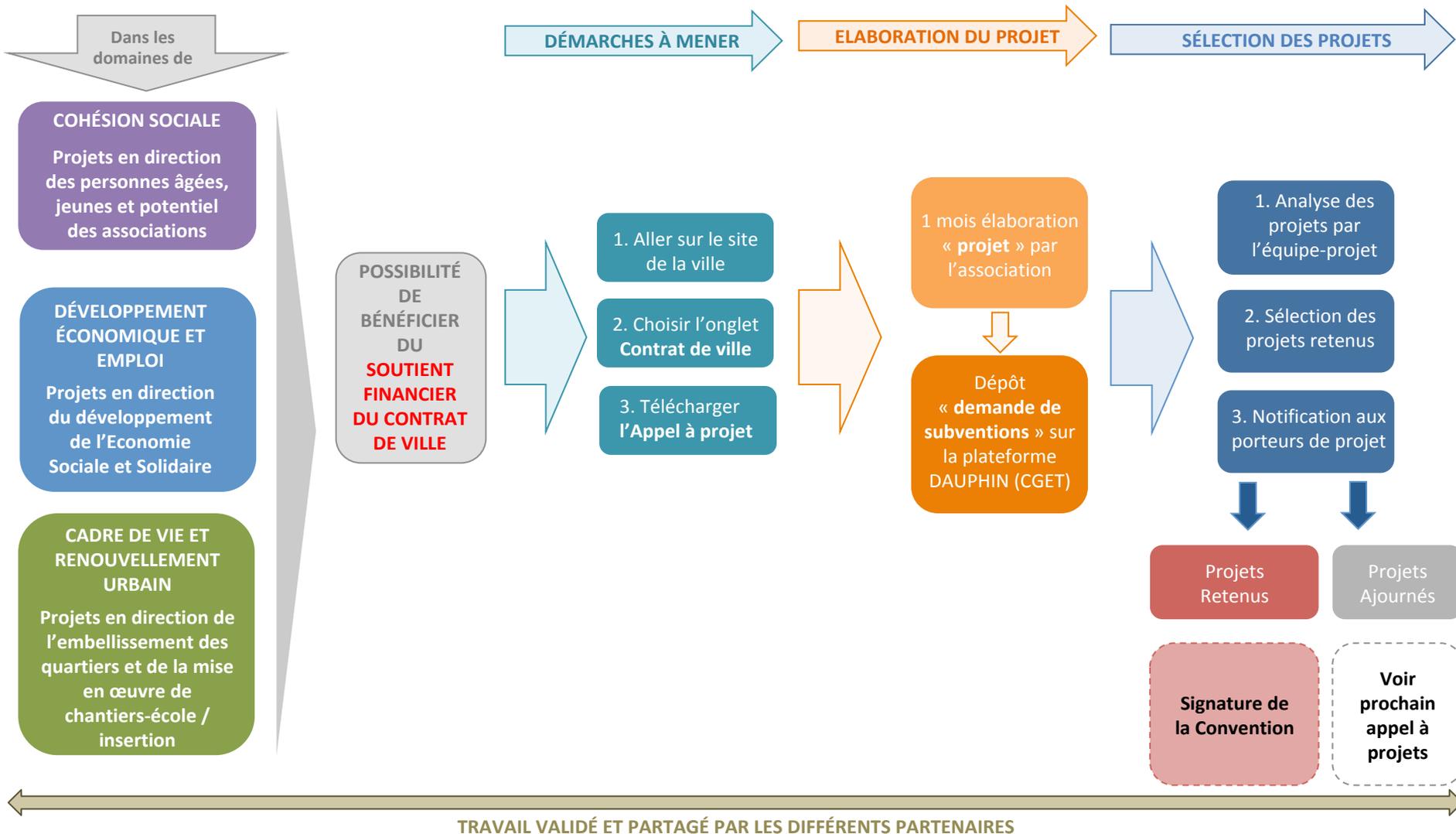


Qu'est-ce que l'Appel à Projet ?

<https://app.frame.io/f/b4911aba-5aaa-4902-b444-463ec803a632>

2 – Les associations au cœur du contrat de ville

Vous êtes une association et vous avez un projet en direction des quartiers prioritaires de :
L'hyper-centre, Petite-Anse, Cadenet, Petite-Guinée, Lemercier, Champ-Grillé et Bonan, Vassor, Sergent



3 – Les actions de l'appel à projet 2021

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Nos quartiers ont des talents et sont accompagnés face aux impacts de la crise sanitaire

Les quartiers prioritaires du Moule sont confrontés à une importante problématique de chômage. Face à la crise sanitaire cette problématique est davantage accentuée. En réponse à ce constat, la ville du Moule souhaite renforcer son intervention en matière de développement économique et d'emploi.

Face à l'urgence économique et sociale, il convient ainsi de proposer des actions priorisant des logiques d'entraide et de solidarité qu'elles soient intergénérationnelles, inter-quartiers ou dans les quartiers prioritaires de la ville.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2021 :

- Développement de l'économie en direction des personnes âgées
- Renforcement de l'insertion par l'activité économique (IAE)
- Renforcement de l'offre d'économie sociale et solidaire (restaurants solidaires, éco-lolos, prêt-à-porter solidaire,)
- Lutte contre la fracture numérique (publics éloignés de l'emploi, entreprises)

PILIER COHESION SOCIALE

Nos quartiers bougent et s'entraident face aux impacts de la crise sanitaire

Objectif principal :

Pour cette année 2021 et compte-tenu des impacts de la crise sanitaire du COVID-19, la ville du Moule souhaite poursuivre son intervention sociale en direction des publics les plus fragiles des quartiers prioritaires: les personnes âgées, les jeunes et la famille.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2021 :

- Soutien scolaire et accompagnement à la réussite éducative des jeunes
- Développement des relations intergénérationnelles sur les quartiers prioritaires
- Mise en valeur du potentiel des associations
- Porter l'accent sur la prévention (**santé publique**, prévention des risques sociaux, etc)
- Lutte contre la fracture numérique (scolaire, intergénérationnelle, etc)

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Nos quartiers s'embellissent et tiennent compte des impacts de la crise du COVID-19 sur l'environnement

Le cadre de vie est l'un des facteurs essentiels au développement social et économique des quartiers prioritaires. C'est un facteur clé du « bien vivre » sur les quartiers, puisqu'il participe au renforcement des relations sociales, au renforcement de l'attractivité de ces quartiers ou encore au renforcement du dynamisme économique.

C'est pourquoi la ville du Moule souhaite, pour l'année 2021, renforcer son intervention en matière de cadre de vie en mettant notamment en valeur les initiatives locales et populaires. Il s'agit également de favoriser l'émergence, chez les habitants des quartiers prioritaires, d'une prise de conscience de l'importance de préserver, valoriser et respecter leur cadre de vie et de participer à l'embellissement de leurs quartiers.

ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2021 :

- Accompagnement des initiatives populaires d'aménagement de l'espace public
- Opérations d'embellissement des quartiers (ravalement de façades, curetage des dents creuses, etc)
- Lutte contre la fracture numérique (développer les espaces publics connectés)



RAPPEL DES AXES PRIORITAIRES DE L'APPEL À PROJET 2020 PAR PILIERS

Pilier « Développement économique et emploi »

- Développement des pratiques de solidarité de proximité (valorisation de l'Economie Sociale et Solidaire)
- Accompagnement des personnes éloignées de l'emploi
- Mise en œuvre de chantiers-insertion et écoles
- Accent sur la transition numérique (fracture numérique)

Pilier « Cohésion sociale »

- Structuration du temps social de la jeunesse des Quartiers prioritaires
- Prise en compte du lien intergénérationnel
- Mise en valeur du potentiel des associations
- Mise en avant de la logique de prévention au sein des quartiers
- Accent sur la transition numérique (scolaire, intergénérationnelle, etc)

Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »

- Accompagnement des initiatives populaires d'aménagement de l'espace public
- Opérations d'embellissement des quartiers (ravalement de façades, curetage des dents creuses, etc)
- Accent sur la transition numérique (espaces publics connectés)

4 – La procédure d'appel à projets : comment y répondre ?



4 – La procédure d'appel à projets : comment y répondre ?

✧ Qui peut répondre à l'appel à projet :

Les projets peuvent être portés par toute structure dont les statuts sont en adéquation avec les finalités du présent appel à projets.

✧ Quelles sont les conditions :

Les projets proposés doivent répondre prioritairement aux critères suivants :

- S'inscrire dans les objectifs stratégiques du contrat de ville du Moule
- S'inscrire dans les objectifs de l'appel à projets 2020
- S'adresser aux publics des quartiers prioritaires du Moule
- Favoriser la mixité hommes / femmes
- Lutter contre toute forme de discriminations

✧ Les critères d'éligibilité :

POUR L'ASSOCIATION :

- Justifier d'une existence de plus d'un an
- Posséder un numéro SIRET
- Disposer d'un numéro RNA (Répertoire National des Associations)
- Fournir un dossier administratif complet

POUR LE PROJET :

- S'inscrire dans les objectifs de l'appel à projets 2021
- S'adresser au public des QPV du Moule
- Répondre aux priorités définies par les orientations de chaque pilier
- Répondre aux critères territoriaux et de spécificité des publics

✧ Le dossier de demande, disponible en Mairie, est composé de :

1. La note de cadrage 2021

à consulter avant l'élaboration de votre projet



2. Le dossier CERFA

à compléter, signer et tamponner

4 – La procédure d'appel à projets : comment y répondre ?

Le dossier de demande, disponible en Mairie, est composé de :

3. Le compte-rendu financier

à compléter et à signer à la fin de l'action



Le compte-rendu à pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention, il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grillées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est allouée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les délivrent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

SIRET :
SNA :

Page 1 sur 4

4. La fiche de présentation du projet

à compléter et à joindre au dossier de demande

FICHE DE PRÉSENTATION DU PROJET

Référence dossier

EN QUOI CONSISTE VOTRE PROJET ?

(*) Cadre réservé à l'administration

Intitulé du projet

Porteur du projet

Référent(s) au sein de la structure

Objectif(s) du projet

Rayonnement du projet (quartier, commune, agglomération...)

Public(s) ciblé(s) (personnes en recherche d'emploi, bénéficiaire du RSA, jeunes de moins de 18 ans...)

Partenaire(s) opérationnel(s) au niveau des quartiers (associations, bailleurs sociaux, collectivités...)

Contrat de ville du Moule 2015-2020 - Appel à projets 2016

5. La fiche de renseignement

à compléter et à joindre au dossier de demande

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Action(s) concernée(s)

Rayonnement de l'action

Renseignements sur la structure

DÉNOMINATION

SIGLE

STATUT

DATE DE CRÉATION

NUMÉRO SIRET

CODE APE

Renseignements sur le représentant légal de la structure

GENRE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CP - VILLE

TÉLÉPHONE

PORTABLE

FAX

MAIL

Contrat de ville du Moule 2015-2020 - Appel à projets 2016



4 – La procédure d'appel à projets : comment y répondre ?

✧ Récapitulatif des éléments à fournir

1. Le dossier de demande de subvention contenant :

- Le dossier CERFA
- Le compte-rendu financier
- La fiche de présentation du projet
- La fiche de renseignement de la structure

2. Le dossier administratif contenant :

- Un relevé d'identité bancaire
- La fiche Insee de moins de 3 mois
- La délibération de l'organe compétent
- Les statuts de l'association régulièrement déclarés
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association

✧ Procédure de dépôt des demandes

Vous êtes invités à déposer votre projet à partir de la plateforme de dématérialisation « **DAUPHIN** » à l'adresse suivante:

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>.

1 - Pour les nouveaux opérateurs

- **Créez votre compte** (choisir un identifiant et un mot de passe en respectant les règles indiquées) et **renseignez** les données administratives de votre structure ;
- A partir du lien que vous recevrez par mail, **activez votre compte** ;
- **Déposez votre projet** en suivant les étapes indiquées.

✧ Besoin d'aide ?

Personnes ressources

Jean-Luc ROMANA
Directeur de Cabinet du Maire
Chef de projet Contrat de ville



0590 23 18 01



jlromana61@yahoo.com
Jean-luc.romana@mairie-lemoule.fr

François PELAGE
Directeur Général Adjoint
Ville du Moule



0590 23 09 00



francois.pelage@mairie-lemoule.fr

2 - Pour les opérateurs connus

- Connectez-vous avec votre mot de passe ainsi que votre identifiant.
- **Déposez votre projet** en suivant les étapes indiquées.

3. Pour les nouveaux opérateurs et les opérateurs connus

Envoyez en exemplaire papier adressé au :

Mairie du Moule
Service Cabinet du Maire
Rue Joffre
97 160 LE MOULE



4 – La procédure d'appel à projets : comment y répondre ?

✧ DÉPOSER SON PROJET: 3 règles à rappeler (**IMPÉRATIF** pour éviter les difficultés d'instruction):

1. Pour le choix de la **localisation du projet**, c'est obligatoirement "**971 - CV LE MOULE**";
2. Pour le **budget prévisionnel du projet**, c'est obligatoirement "**année 2021**";
3. L'une des particularités de la plateforme dématérialisée **DAUPHIN** est que si vous ne mentionnez pas dans le budget de l'action "**colonne produit - ligne subvention d'exploitation – État**, « **la participation de l'ANCT qui sera intitulée "971 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE"**,

vosre projet n'existera pas sur la plateforme.

Pour se faire, dans la fenêtre de recherche "**colonne produit - ligne subvention d'exploitation - État**",

1. Tapez "**971**"
2. Sélectionnez dans la liste déroulante "**971 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE**"
3. Ecrire le **montant** de la subvention sollicitée.

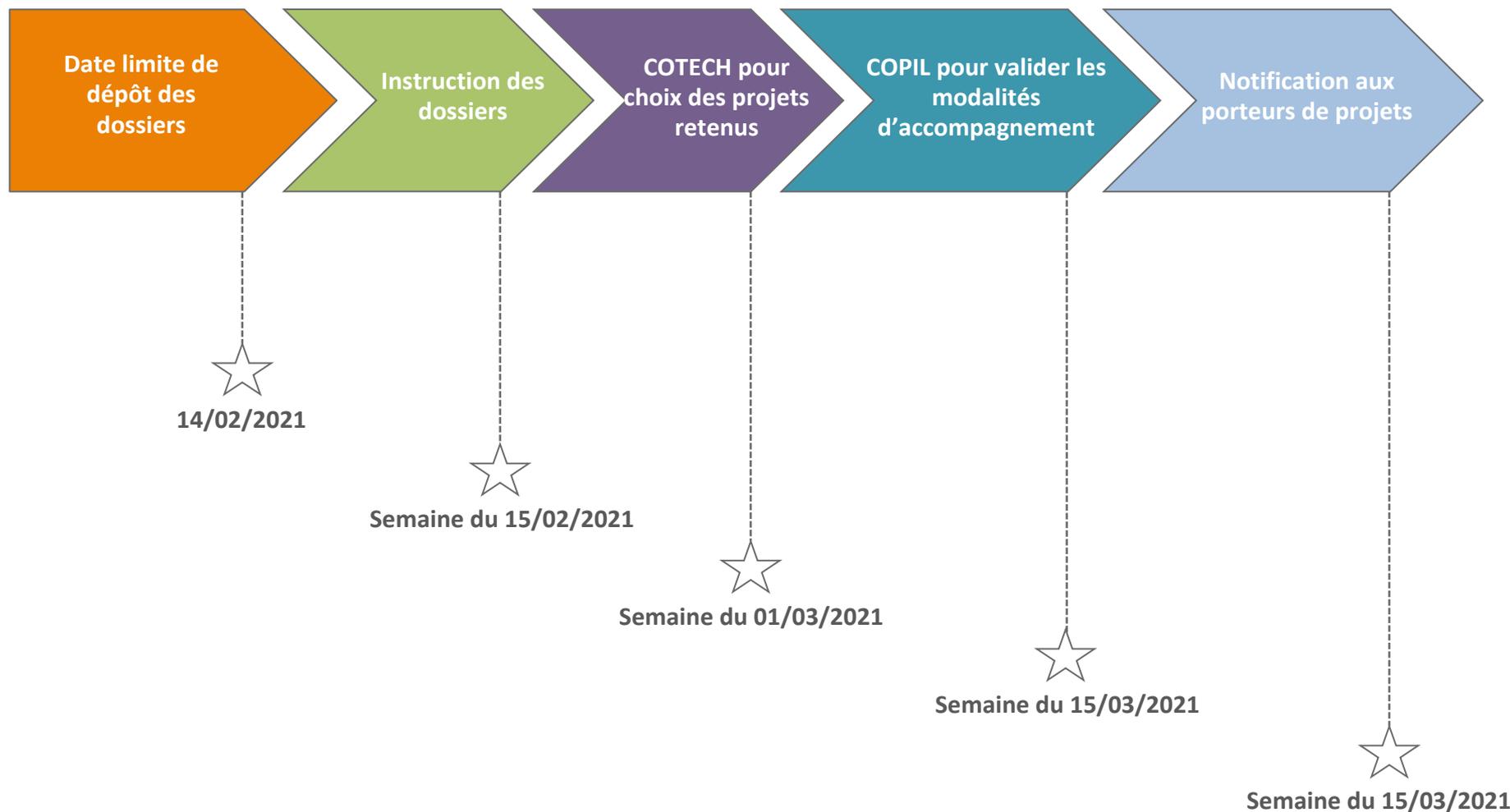
Si vous rencontrez des difficultés pour le dépôt de votre projet

Cellule d'accompagnement de l'ANCT PARIS – Pensez au décalage horaire

09.70.81.86.94.



✧ Phasage calendaire **Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 14/02/2021**



CONTRAT DE VILLE DU MOULE

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2021
APPEL À PROJETS 2021

Merci pour votre attention !



Assistance à maîtrise d'ouvrage : Couleurs d'Architecture
Contact : Céline Degoulet - 0590 88 68 70 / 0690 71 31 12